

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4076-2018 Phase 2

Date : 30 août 2019

HEURE	REMARQUES
9 h 02	Reprise de l'audience du 29 août 2019
9 h 02	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h 02	M ^e Hugo Sigouin-Plasse (Énergir) fait part qu'Énergir répondra à la question de la Régie posée à la pièce A-0070 lors de sa réplique
9 h 03	Argumentation finale d'Énergir par M ^e Sigouin-Plasse
9 h 40	Fin d'une partie de l'argumentation finale d'Énergir par M ^e Sigouin-Plasse
9 h 41	Argumentation finale d'Énergir par M ^e Philip Thibodeau
10 h 07	Fin d'une partie de l'argumentation finale d'Énergir par M ^e Thibodeau
10 h 08	Argumentation finale d'Énergir par M ^e Vincent Locas
10 h 38	Fin de l'argumentation finale d'Énergir par M ^e Locas
10 h 38	Questions par M ^e Simon Turmel à M ^e Locas
10 h 40	Fin des questions par M ^e Simon Turmel à M ^e Locas
10 h 40	L'audience est suspendue jusqu'à 10 h 50
10 h 52	Reprise de l'audience
10 h 53	M ^e Paule Hamelin (ACIG) demande d'attendre la réponse d'Énergir, qui devrait être donnée lors de sa réplique, à la question posée par la Régie à la pièce A-0070, avant de faire ses propres commentaires
10 h 53	M ^e Simon Turmel en prend note
10 h 53	Argumentation finale de l'ACIG par M ^e Hamelin
11 h 38	Fin de l'argumentation finale de l'ACIG par M ^e Hamelin
11 h 38	Argumentation finale de la FCEI par M ^e André Turmel
12 h 19	Fin de l'argumentation finale de la FCEI par M ^e André Turmel
12 h 20	Argumentation finale du GRAME par M ^e Geneviève Paquet
12 h 38	Fin de l'argumentation finale du GRAME par M ^e Geneviève Paquet
12 h 38	L'audience est suspendue jusqu'à 13 h 45
13 h 46	Reprise de l'audience
13 h 47	M ^e Simon Turmel fait part de ce qui suit : Étant donné qu'on ne peut aller au-delà de 15 h 30 aujourd'hui, la réplique d'Énergir se fera par écrit pour au plus tard le mardi 3 septembre à 16 h. Les intervenants qui le

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4076-2018 Phase 2

Date : 30 août 2019

HEURE	REMARQUES
	<p>désirent pourront émettre des commentaires, au plus tard le jeudi 5 septembre à 16 h, sur le fait que la Régie devrait approuver ou prendre acte de la marge excédentaire ainsi que sur la question relative au GNR (pièce A-0070). Les intervenants auront 30 jours, à compter du 5 septembre, pour transmettre leur demande de remboursement de frais, de laquelle ils devront retirer la portion qui pourrait porter sur la phase 3, soit la méthode de répartition de l'usine LSR</p> <p>Quant au calendrier pour la phase 3 proposé par M^e Locas, il sera impossible à réaliser. La Régie va envisager divers scénarios et reviendra ultérieurement sur cet aspect</p>
13 h 50	Argumentation finale du ROEE par M ^e Franklin S. Gertler
14 h 22	Fin de l'argumentation finale du ROEE par M ^e Franklin S. Gertler
14 h 24	Argumentation finale de SÉ-AQLPA par M ^e Dominique Neuman
15 h 11	Fin de l'argumentation finale de SÉ-AQLPA par M ^e Dominique Neuman
15 h 12	Argumentation finale de l'UMQ par M ^e Jean-Philippe Fortin
15 h 23	Fin de l'argumentation finale de l'UMQ par M ^e Jean-Philippe Fortin
15 h 24	M ^e Sigouin-Plasse suggère de répondre immédiatement à la question relative au respect de l'approbation des contrats de GNR posée à la pièce A-0070 et M ^e Locas sur la question de prendre acte ou d'approuver la marge excédentaire. Ainsi, les intervenants pourront donner leur point de vue sur ces deux aspects dès mardi le 3 septembre, 16 h et Énergir déposera le reste de sa réplique pour le 3 septembre, 16 h
15 h 25	M ^e Simon Turmel accepte la suggestion de M ^e Sigouin-Plasse
15 h 26	M ^e Sigouin-Plasse répond à la question posée à la pièce A-0070 sur le respect de l'approbation des contrats de GNR
15 h 29	M ^e Locas donne l'interprétation d'Énergir sur la nécessité d'avoir l'approbation de la méthodologie pour la marge excédentaire
15 h 32	M ^e Thibodeau fait part que lors de la présentation d'hier de l'UMQ, le témoin de cette dernière avait mentionné qu'il allait retirer les recommandations 5 et 6, ce qui incluait le malus, alors que lors de la plaidoirie de M ^e Fortin, pour l'UMQ, il en a compris qu'il recommandait l'implantation du malus. Il demande que la position de l'UMQ à cet égard soit précisée
15 h 32	M ^e Fortin indique qu'il pourra vérifier avec sa cliente, mais qu'il en comprenait que les recommandations 5 et 6 ne visaient pas le malus. Il s'agit peut-être d'une erreur de compréhension. Il mentionne qu'il le précisera par écrit
15 h 33	M ^e Thibodeau demande à la Régie si cet aspect peut être couvert dans la réplique
15 h 33	M ^e Simon Turmel confirme que ça peut être traité dans la réplique
15 h 33	Remerciements
15 h 34	Fin de l'audience
	Johanne Lebuis, greffière-audicière

PROTOCOLE D'OUVERTURE
AUDIENCE DU 30 AOÛT 2019

DOSSIER : R-4076-2018 Phase 2

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C.
À COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2019

Les régisseurs désignés dans ce dossier sont : **M^e Simon Turmel (président de la formation), de même que Mme Françoise Gagnon et M. François Émond**

Le procureur de la Régie est **M^e Amélie Cardinal**

La **demanderesse** est :

ÉNERGIR, S.E.C.

Représentée par M^e Hugo Sigouin-Plasse, M^e Vincent Locas et M^e Philip Thibodeau

Les **intervenants** qui participent à la présente audience sont :

ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (ACIG)

Représentée par M^e Paule Hamelin

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (SECTION QUÉBEC) (FCEI)

Représentée par M^e André Turmel

GROUPE DE RECOMMANDATIONS ET D' ACTIONS POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT (GRAMÉ)

Représenté par M^e Geneviève Paquet

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)

Représenté par M^e Franklin S. Gertler

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (SÉ-AQLPA)

Représenté par M^e Dominique Neuman

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Représentée par M^e Simon Vincent et M^e Jean-Philippe Fortin

Y a-t-il d'autres personnes dans la salle qui désirent présenter une demande ou faire des représentations au sujet de ce dossier?

Nous demandons aux participants de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement et de s'assurer que leur cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience.

Prenez note qu'aucun breuvage autre que de l'eau et aucune nourriture ne sont permis dans la salle d'audience. Merci!

Début : 9 h 02

Dîner : 12 h 38

Reprise : 13 h 46

Fin : 15 h 34